



Téléchargez l'application de Servion !

Info Servion

Elections communales en 2026

ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?



PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

En mars 2026, des élections auront lieu dans toutes les communes vaudoises afin de renouveler les autorités exécutives (Municipalité) et législatives (Conseil communal).

Et si vous participez ?

En vous portant candidat·e à une fonction communale, et si vous êtes élu·e, vous aurez les possibilités suivantes :

- agir concrètement sur les décisions qui concernent votre commune ;
- participer et vous sentir utile et légitime ;
- développer votre réseau local, participer à la vie de notre Commune ;
- acquérir ou développer des compétences-clefs.

Mais, en fait :

- Quelles sont les missions du Conseil communal ? de la Municipalité ?
- Qu'est-ce que cela implique d'être élu·e au Conseil communal ? à la Municipalité ?
- Qui peut être candidat·e ?
- Que faut-il faire pour être candidat·e ?

Vous aimez votre Commune ?

Et si vous vous engagez activement à son avenir ?

Vous voulez en savoir plus ? Vous avez des questions ?

Nous vous invitons à une séance d'information :

le jeudi 20 novembre 2025 à 19h
à la Salle communale à Les Cullayes.

Renseignements :

- Christine Mueller, Présidente du Conseil communal : presidence.cc@servion.ch
- Jérôme Oberson, Syndic : jerome.oberson@servion.ch

VOUS VIVEZ ICI, VOUS POUVEZ DÉCIDER ICI.

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT·E ?

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Être domicilié·e dans la commune
- Avoir le droit de vote au niveau communal

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dépôt des candidatures est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires sont disponibles dès l'automne 2025 auprès de votre administration communale.

PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT·E !

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e·s, jeunes, indépendant·e·s, salarié·e·s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.



PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch



Fenêtres de l'Avent

Les personnes, familles, entreprises ou sociétés qui sont intéressées à en organiser une, sont priées de contacter le greffe d'ici le **1^{er} novembre 2025** : info@servion.ch.



Marché de Noël et distribution des sapins

Il se tiendra le **samedi 13 décembre 2025** de 9h à 15h à la salle communale de Les Cullayes.

La vente des sapins de Noël « Nordmann » (150-200 cm de haut) est également prévue le même jour de 9h à 11h30.

Aucune pré-commande ne sera demandée.



Service de Voirie

La Municipalité vous informe avoir engagé M. Frédéric Nicolet en tant que chef de voirie dès le 1^{er} juillet 2025. Elle lui souhaite la bienvenue et vous remercie de lui faire bon accueil.

Dorénavant, vous pouvez adresser directement vos demandes en lien avec le service de voirie à :

voirie@servion.ch

ou en cas d'urgence au 079 903 10 77.

Rappel aux détenteurs de chiens



Les propriétaires ou promeneurs de chiens sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux. Les crottes de chiens sont soit déposées dans les poubelles vertes prévues à cet effet, réparties dans les villages, ou dans les sacs taxés.

Mesures d'allègement de la taxe déchets pour les enfants et les personnes incontinentes

Les parents des enfants âgés de 0 à 3 ans et les personnes devant porter des protections contre l'incontinence (sur présentation d'un certificat médical), qui se sont acquittés d'une taxe déchets pour l'année 2025, sont invités à venir retirer au greffe les sacs poubelle auxquels ils ont droit **avant le 31 janvier 2026**.

Cette échéance passée, le droit pour l'année 2025 sera définitivement éteint.

Interdiction de jeter des déchets dans les WC

Les déchets ménagers doivent être triés et évacués dans les déchetteries communales, soit par le biais des sacs taxés soit dans les containers qui leur sont réservés.

Nous vous prions donc de ne pas jeter dans les éviers ou les WC des restes de repas ou tout autres déchets tels que des cotons d'ouate, des coton-tiges, des lingettes, des médicaments, des préservatifs, des huiles, de la peinture, des produits de nettoyage, le sable des litières d'animaux, etc.

Cette manière de faire bouche les tuyaux, endommage les installations de la STEP et pollue l'environnement.





Déchetterie Servion - déchets encombrants

Les déchets encombrants sont valorisés thermiquement. Il est donc essentiel de déposer dans la benne prévue à cet effet uniquement les objets de grandes dimensions et ne pouvant pas être recyclés par matière.

Le bois, les appareils électriques/électroniques et leurs accessoires, la ferraille, la terre-cuite, les déchets spéciaux, le papier-carton, le verre ainsi que les autres matières recyclables ne doivent pas être déposés aux déchets encombrants mais intégrés dans les bennes dédiées.

Pour rappel, les objets de petites dimensions et non recyclables doivent être éliminés dans le sac taxé.

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre ou d'huile.



Éléments en caoutchouc, tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus de fruits en carton plastifié.



Bâches et films plastiques utilisés pour les travaux, la peinture.



Emballages et petits objets en plastique, plastiques alimentaires tels qu'emballages de viande, de légumes.



Papiers et cartons souillés, tels que mouchoirs, papier de ménage, cartons de pizza.



Petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament.



Couches-culottes, serviettes, tampons hygiéniques.



Pots de yoghourt.



Emballages de lessive, pots de crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges, lingettes, brosse à dents, éponges.



Sacs d'aspirateurs, déchets de nettoyage.

www.vaud-taxeausac.ch



Un mauvais tri engendre des coûts de traitement supplémentaires.

Taille des haies et hauteurs réglementaires

Afin de faciliter l'accès aux véhicules de déneigement et d'améliorer la visibilité dans nos quartiers, la Municipalité invite les propriétaires à tailler leurs haies.

Nous vous rappelons l'art. 8, alinéa 1 RLrou (règlement d'application de la loi sur les routes) qui mentionne :

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route.

Et pour rappel voici les articles 37 et 38 du Code rural et foncier du Canton de Vaud qui fixent les distances et hauteurs autorisées pour les haies vives :

a) Distance minimale

Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

b) Hauteur

La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.





Sapeurs-Pompiers - Recrutement cantonal 2025

Pour notre région, il sera effectué à l'échelle du SDIS Oron-Jorat à la caserne d'Oron-la-Ville, le **jeudi 6 novembre 2025 à 20h**.



Repair Café Les Cullayes

- Quand : **Samedi 22 novembre 2025 de 9h à 12h**
- Où : Café La Place du Village
Ch. des Moures 2, Les Cullayes

Venez nombreux faire réparer, par une équipe de bénévoles compétents, vos petits appareils électroménagers, textiles, électroniques, jouets, vélos/cycles, bois, luminaires et informatique.



Manifestation gratuite
(hors pièces de rechange)
sans inscription

Course des Ânes - Save the date

La deuxième édition de la Course des Ânes aura lieu le **dimanche 29 mars 2026** avec un départ et une arrivée situés entre le Zoo de Servion et le Tropiquarium.

Venez courir dans un cadre forestier exceptionnel, sur des parcours adaptés à tous les âges et à tous les niveaux.

Pour les plus jeunes, des parcours accessibles de 1 km et 2 km garantissent une expérience ludique et mémorable. Les adultes ont le choix entre des courses de 5, 10, 15 et 30 km, parfaites pour repousser ses limites dans un cadre naturel.

Et pour les marcheurs nordiques, un magnifique parcours de 10 km vous attend, alliant effort et émerveillement.



Respect des limitations de vitesse

La Municipalité rappelle et remercie d'ores et déjà les utilisateurs de nos nombreuses routes communales et cantonales, de bien vouloir respecter la limitation des 30 et 50 km/h en vigueur !



La Municipalité